Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_022-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	25

Vote
Mains levées Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-022 – RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) –CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

Crée en 2016, le Relais Petite Enfance (RPE) Argentré du Plessis - La Guerche de Bretagne est le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels des communes adhérentes à ce service.

Ce service mutualisé rassemble 19 communes associées dans un projet commun de fonctionnement validé par la Caisse d'Allocations Familiales. La mise en œuvre de ce projet nécessite d'établir une convention entre les 19 communes membres du Rpe. La dernière convention de fonctionnement étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour la période 2026-2027.

Déterminant les modalités de fonctionnement du service, cette convention présentée en annexe précise :

- l'organisation et le fonctionnement du Rpe, dont la commune d'Argentré assure le portage administratif et financier
- les moyens humains et matériels à disposition du Rpe
- les moyens financiers, dont les modalités de participation financière des communes déduction faite subventions allouées au service
- les instances de suivi du Rpe

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 214-2-1 et D 214-9
Vu le référentiel national des Relais Petite Enfance ;
Vu la délibération 2016-105 du 12 septembre 2016 approuvant le principe de création d'un relais d'assistants maternels intercommunal ;

Vu la délibération 2021-14 du 20 décembre 2021, validant l'élargissement du périmètre géographique du RPE à 19 communes adhérentes

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_022-DE

Considérant qu'une nouvelle convention entre les 19 communes membres du Rpe doit être établie pour déterminer les modalités de fonctionnement du service pour la période 2026-2027 ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à la majorité des membres

- APPROUVE les termes de la convention de fonctionnement 2026-2027 du Relais Petite Enfance
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN